AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C1547**
FR0012633360-FS0672

11 juillet 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CELLNOVO GROUP**

(Euronext Paris)

**Annule et remplace avis 217C1540 du 11 juillet 2017**

Par courrier reçu le 11 juillet 2017, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré auprès de l'Autorité des marchés financiers **n'avoir franchi aucun seuil**, et détenir au, 10 juillet 2017, 680 851 actions représentant autant de droits de vote soit 4,12% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] La Banque Centrale de Norvège.

[2] Sur la base d'un capital composé de 16 545 356 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, compte tenu de l'augmentation de capital de la société (cf. notamment communiqué diffusé le 7 juillet 2017 par la société et le prospectus visé par l'AMF le 7 juillet 2017 sous le n° 17-342).